



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2007-2276-S PATROL 500
Dossier rattaché n° 8800765

Maisons-Alfort, le 20 octobre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de mise à jour des usages autorisés de la préparation
phytopharmaceutique
PATROL 500, n° intrant 9900147**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par BAYER CROPSCIENCE France SAS, relatif à la demande de mise à jour des usages autorisés de la préparation PATROL 500.

Considérant que cette préparation est identique au produit de référence PHYTO ETHOMAT 500 ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation de référence PHYTO ETHOMAT 500 a été retirée le 01/12/2000, la demande présentée par BAYER CROPSCIENCE France SAS est considérée comme non recevable.

Pascale BRIAND